



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CARMAUSIN SEGALA

TARN FIBRE

F.MASSONNAUD- N.BONGIOVANNI

LE DÉPLOIEMENT TARN FIBRE SUR VOTRE TERRITOIRE

20 FÉVRIER 2025

SOMMAIRE

01 ETAT DU DEPLOIEMENT DU RÉSEAU

02 BILAN COMMERCE BTOB - BTOC

03 FIN DE VIE DU CUIVRE

04 ADRESSAGE

05 LOGEMENT NEUF

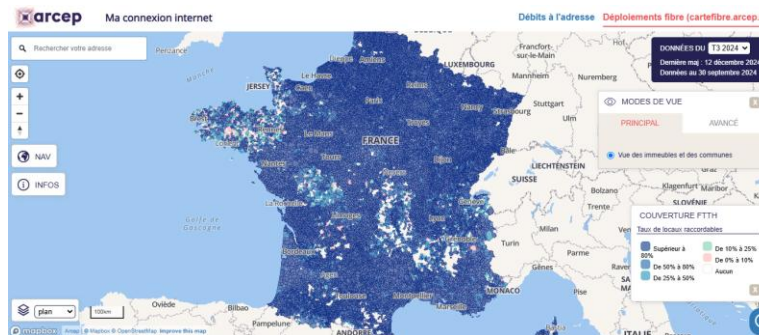
ETAT DU DÉPLOIEMENT SUR LE PÉRIMÈTRE NATIONAL ET DÉPARTEMENTAL

Communiqué de Presse: MARCHÉ DU HAUT ET DU TRÈS HAUT DÉBIT FIXE

Fibre optique : au deuxième trimestre 2024, encore 1 local sur 10 reste à rendre raccordable à la fibre, le **12 septembre 2024**

« Au 30 juin 2024, parmi les 44,4 millions de locaux recensés par les opérateurs sur le territoire national, 39,3 millions sont raccordables à la fibre optique et 5,1 millions restent à rendre raccordables. La couverture en fibre optique atteint 89 %.»

Source: https://www.arcep.fr/fileadmin/cru-1714402758/user_upload/48-24-version-francaise.pdf



Source:

<https://cartefibre.arcep.fr/index.html?lng=3&lat=46.60510231763848&zoom=6.000704269011246&mode=normal&legende=true&filter=true&trimestre=2024T3>

Au 18 février 2025, parmi les 151 095 locaux recensés par Tarn Fibre sur le territoire Tarnais,

147 535 sont éligibles à la fibre optique.

66 998 prises raccordées/activées, soit un taux de pénétration de : **45,5%**

ETAT DU DÉPLOIEMENT SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CARMAUSIN SEGALA

COMMUNES	OBJECTIFS	PRISES EMPLOYES	TX. COUVERTURE	PRISES ACTIVÉES	TX. PÉNÉTRATION
ALMAYRAC	193	193	100%	86	45%
BLAYE LES MINES	1841	1832	100%	1041	57%
CAGNAC LES MINES	1501	1480	99%	737	50%
CARMAUX	6606	6587	100%	3527	54%
COMBEFA	92	92	100%	59	64%
CRESPIN	49	40	82%	1	3%
JOUQUEVIEL	115	108	94%	24	22%
LABASTIDE GABAUSSE	299	299	100%	143	48%
LE GARRIC	696	696	100%	403	58%
LE SEGUR	227	218	96%	41	19%
MAILHOC	178	177	99%	96	54%
MILHAVET	64	64	100%	17	27%
MIRANDOL BOURGNOUNAC	831	818	98%	349	43%
MONESTIES	798	779	98%	345	44%
ALERTE INFO! MONTAURIOL	37	37	100%	11	30%
MONTIRAT	295	285	97%	16	6%
MOULARES	193	192	99%	65	34%
PAMPELONNE	654	635	97%	252	40%
ROSIERES	410	409	100%	248	61%
ALERTE INFO! ST BENOIT DE CARMAUX	1301	1299	100%	723	56%
ST CHRISTOPHE	127	124	98%	13	10%
ST JEAN DE MARCEL	240	235	98%	86	37%
STE CROIX	232	230	99%	141	61%
STE GEMME	554	554	100%	231	42%
TAIX	280	280	100%	171	61%
TANUS	372	354	95%	156	44%
TREBAN	47	47	100%	8	17%
TREVIEN	165	162	98%	46	28%
VALDERIES	582	582	100%	231	40%
VILLENEUVE SUR VERE	294	293	100%	118	40%
VIRAC	139	139	100%	39	28%
TOTAL GENERAL	19412	19240	99%	9424	49%

POINT COMMERCE BTOB RESEAU TARN FIBRE

Un réseau d'Opérateurs locaux spécialisés dans les offres « Fibre » entreprises



BUSINESS



Business



Des offres adaptées aux besoins des entreprises de votre territoire:

1. Fibre dédiée

- ✓ Débit garanti
- ✓ Garantie Temps de Résolution incluse
- ✓ Interlocuteur dédié
- ✓ Tarif adapté au besoin

2. Fibre mutualisée

- ✓ Débit non garanti
- ✓ Pas de Garantie Temps de Résolution
- ✓ Assistance téléphonique dédiée
- ✓ Tarif unique



Positionner sur le Trimestre 1-2 un rdv avec l'Elu (Vice-Président et/ou autre) en charge de l'Economie, le responsable en charge de l'Economie pour l'EPCI et M.BENET (XpFibre) afin d'étudier les actions nécessaires au développement du THD auprès des Entreprises.

POINT COMMERCE BTOC RESEAU TARN FIBRE

Un réseau d'Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale (OCEN)



66 042 abonnés au Réseau Tarn Fibre soit un taux de pénétration de: 45%

Le Raccordement final et les Responsabilités OC/FAI:

Le raccordement final est le segment situé entre le **point de branchement optique** (PBO) et la **prise terminale optique**

La réalisation du raccordement final constitue la dernière étape pour la réalisation de la continuité optique entre le point de mutualisation (PM) et le logement ou local à usage professionnel de l'utilisateur final.

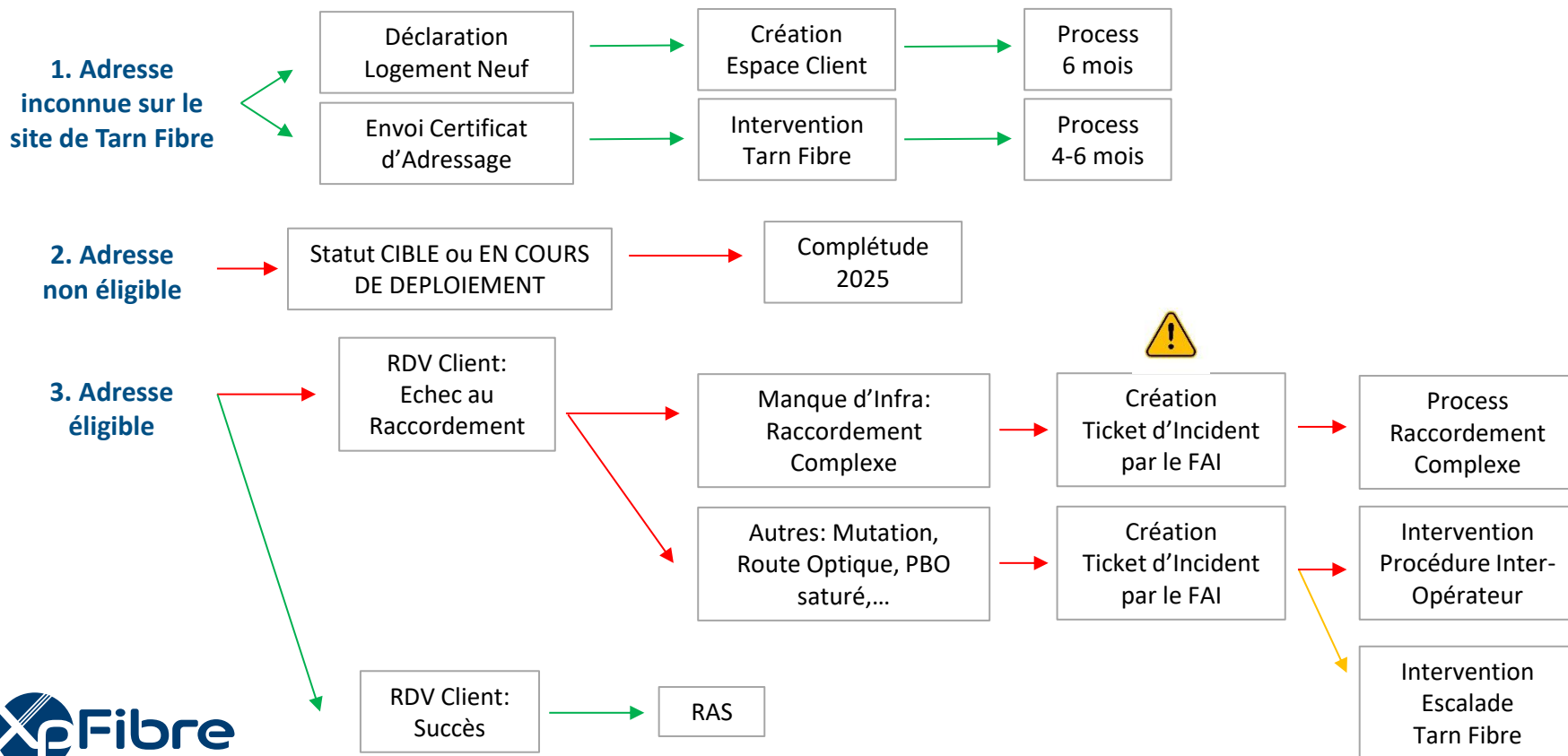
Dans la plupart des cas, le raccordement final est réalisé au moment de la première souscription d'un abonnement à la fibre optique.

Le Mode STOC

2 modalités de réalisation du raccordement final sur les réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné existent aujourd'hui :

- **Le mode dit « OI »** (opérateur d'infrastructure), dans lequel le raccordement est construit par l'opérateur d'infrastructure ;
- **Le mode dit « STOC »** (« sous-traitance à l'opérateur commercial »), dans lequel le raccordement est construit par l'opérateur commercial (OC), qui agit comme sous-traitant de l'opérateur d'infrastructure

CAS PRATIQUE



FORMULAIRE D'ESCALADE VIP

Echec au raccordement:

Un raccordement peut ne pas aboutir positivement pour diverses raisons.

Dans la mesure où l'opérateur commercial détecte un empêchement lié au réseau

Tarn Fibre, **une procédure inter-opérateur** est activée entre l'Opérateur Commercial (OC/FAI = Bouygues Telecom, Free, Orange, SFR) et l'Opérateur d'Infrastructure (OI = Tarn Fibre).

L'OC doit systématiquement procéder à l'ouverture d'une demande spécifique au travers des flux informatiques « inter-opérateurs ».

La résolution de l'échec est du ressort de l'OI et de l'OC

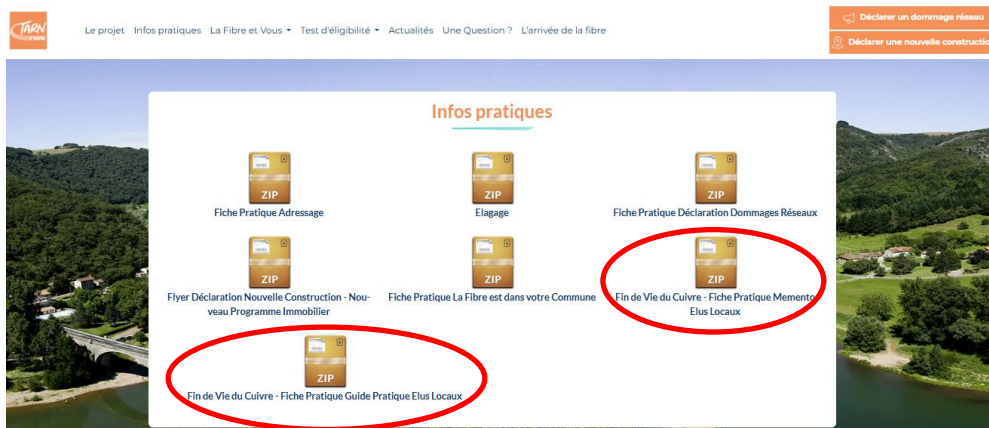


La collectivité n'a aucune action à mener.

L'OC est l'unique interlocuteur de l'administré ou l'entreprise.

DEMANDE ESCALADE VIP 	
Nom:	Contact Tél:
Adresse Normée (N° de voie, Type de voie, Nom de voie, Code Postal, Localité):	
Coordonnées GPS:	
 Copie d'écran du Site@ Tarn Fibre du bâtiment:	
Retour du Compte Rendu (CR) de visite de raccordement par le FAI: 	
Opérateur Commercial (OC):	N° Incident ouvert par l'OC:
Date du 1er rdv:/...../.....	
Date du dernier rdv:/...../.....	
Vérification de la continuité d'infrastructure entre le logement/Entreprise et le PBO: OUI ☐ NON ☐	

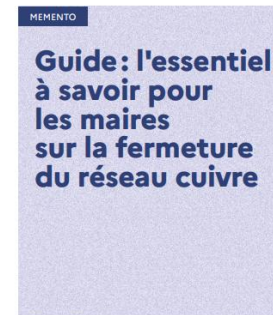
FIN DE VIE DU CUIVRE



Dans le cadre du plan de la fermeture progressive du réseau cuivre par l'Opérateur Orange, Tarn Fibre accompagne l'Opérateur historique dans le projet au travers de :

- Relai des documents officiels du Gouvernement,
- Participation aux réunions de présentation par Orange aux communes du lot 4 (1^{ères} communes impactées sur le périmètre de Tarn Fibre)

Rappel du rôle de l'Opérateur d'Infrastructure



FIN DE VIE DU CUIVRE

Orange à notifié le lancement du lot 4 de fermeture du réseau cuivre:

Cette fermeture se déroulera en deux temps, conformément au cadre de la régulation définie par l'Arcep dans la décision d'analyse des marchés en date du 14/12/2023.

- 1. La fermeture commerciale** des offres cuivre : plus aucune prestation d'accès à la boucle locale cuivre d'Orange ne sera commercialisée,
- 2. La fermeture technique** des offres cuivre : toutes les prestations d'accès à la boucle locale cuivre d'Orange devront avoir été résiliées par les opérateurs,

Compte tenu des volumes importants du lot 4, afin de sécuriser les opérations de fermeture, Orange décompose ce lot en 3 sous-lots de fermeture technique. Les dates de fermeture technique sont :

- Au 31/01/2028 pour le premier sous-lot,
- **Au 31/05/2028 pour le deuxième sous-lot** (ensembles des 21 communes du périmètre Tarn Fibre vs les 28 communes du Tarn,
- Au 31/10/2028 pour le dernier sous-lot.

ADRESSAGE - LOGEMENTS/ENTREPRISES EXISTANTS

PROCEDURE DE PUBLICITE - OBLIGATOIRE

BAN (Base Adresse Nationale) : <https://adresse.data.gouv.fr/>

Nécessité de rapprocher la BAN de notre Base de données des adresses existantes

Objectif: éclaircir un certain nombre d'incertitudes relatives à l'adressage communal en lien avec notre référentiel.

Le travail devra permettre de statuer sur chacune des adresses identifiées (1%) :

Action 1: une **adresse BAN doit être créée** par vos services,

Action 2: une **adresse BAN est déjà existante** et à utiliser (plusieurs bâtiments mais cela correspond à une seule adresse/besoin),

Action 3: la prise fibre que nous avons prévue n'a pas d'utilité et doit être retirée.

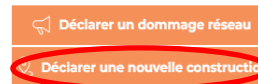
En support, nous vous communiquerons **un fichier Excel** que nous vous proposons de compléter, ainsi qu'un **export SIG** (format KML) avec les couches BAN, Prises fibres, et locaux pour lesquels nous avons relevé des incertitudes.

DÉCLARATION NOUVELLE CONSTRUCTION/ NOUVEAU PROGRAMME IMMOBILIER

Sur le site de Tarn Fibre: <http://tarnfibre.fr/>

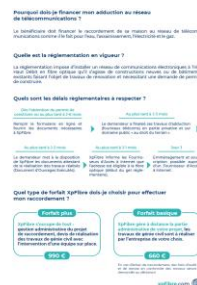


Le projet La Fibre et Vous ▶ Testez votre éligibilité Actualités FAQ L'arrivée de la fibre



Déclarer une nouvelle construction (<https://immobilier-neuf.xpfibre.com/#/home>)

Déclarer un nouveau programme immobilier (<https://xpfibre.com/promoteur-amenageur>)



L'article L.332-15 du code de l'urbanisme impose au bénéficiaire d'une autorisation de construire, d'aménager ou de lotir, de réaliser et de financer les travaux nécessaires à la viabilité et à l'équipement de la construction, du terrain aménagé ou du lotissement, notamment en réseaux de télécommunication. **Cette obligation s'étend au droit du terrain.**

Cela signifie qu'il appartient à tout propriétaire d'un nouvel immeuble ou d'une nouvelle construction individuelle, de réaliser selon les normes en vigueur et à ses frais, une adduction permettant d'accueillir des réseaux de communications électroniques jusqu'au droit du terrain, y compris en domaine public.





POINT COMMERCE BTOB RESEAU TARN FIBRE

Un réseau d'Opérateurs locaux spécialisés dans les offres « Fibre » entreprises



BUSINESS



Business



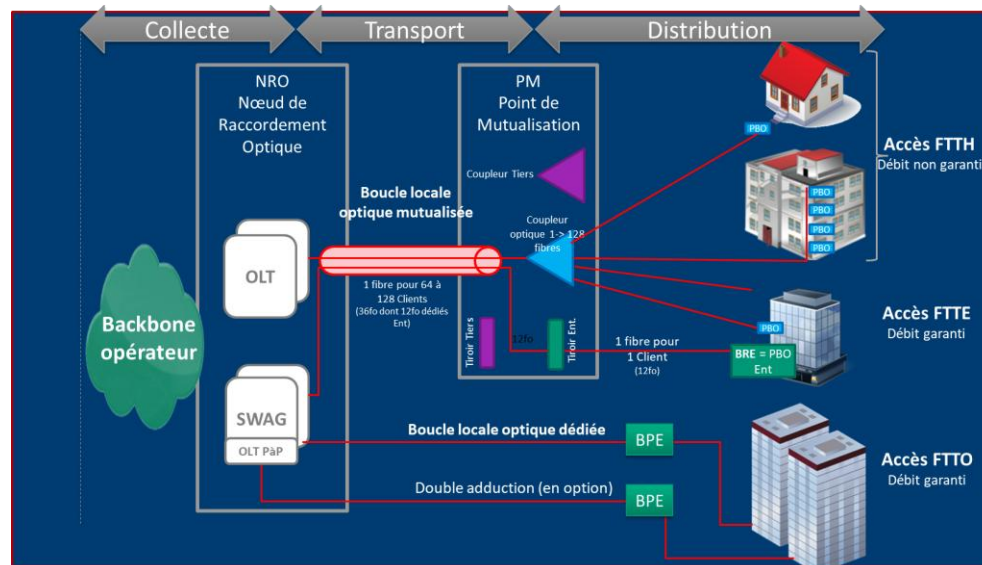
Des offres adaptées aux besoins des entreprises de votre territoire:

1. Fibre dédiée

- ✓ Débit garanti
- ✓ Garantie Temps de Résolution incluse
- ✓ Interlocuteur dédié
- ✓ Tarif adapté au besoin*

2. Fibre mutualisée

- ✓ Débit non garanti
- ✓ Pas de Garantie Temps de Résolution
- ✓ Assistance téléphonique dédiée
- ✓ Tarif unique*



ECHEC AU RACCORDEMENT ET RACCORDEMENT COMPLEXE



A l'attention de, Madame, Monsieur Le Maire

Terniac, le 28 août 2024.

Objet : Réalisation des raccordements complexes

Madame, Monsieur Le Maire,

A l'issue d'une période intense dédiée à la construction du réseau fibre optique du Tarn, j'ai le plaisir de vous confirmer que le projet Tarn Fibre remporte un franc succès auprès des ternalais et des ternalais avec près de 40 000 logements, entreprises et collectivités bénéficiant déjà d'un accès au réseau THD* fibre optique initié par le département du Tarn.

Comme vous le savez certainement, Tarn Fibre confie la réalisation des raccordements à la fibre aux opérateurs commerciaux présents sur le réseau THD du Tarn.

Si ces opérations de raccordement sont massivement couronnées de succès, il s'ensuit qu'une fraction de celles-ci ne peuvent aboutir en raison d'un manque d'infrastructure situé sur le domaine public, en aval des équipements PBO*. Les raccordements empêchés pour ce motif, le sont principalement en raison de la présence d'un réseau historique largement installé en pleine terre sur le département du Tarn, ce réseau étant non mobilisable pour le passage de la fibre vers les locaux et habitations. Ces raccordements sont alors qualifiés de « complexes », ils nécessitent l'intervention de Tarn Fibre pour construire un complément d'infrastructure sur le domaine public.

Pour réaliser ces compléments d'infrastructure, Tarn Fibre est amenée à solliciter la délivrance de nouvelles permissions de voirie et arrêtés de circulation (P.V., A.C.) afin de permettre principalement à implanter des supports aériens complémentaires, ou créer du génie civil en partie souterraine, entre les PBO et les limites des domaines privés des parcelles des locaux ou des logements concernés.

Sachez que Tarn Fibre réalise déjà ces compléments d'infrastructure sur de nombreuses communes ternalais.

Néanmoins, Tarn Fibre souhaite adopter une approche plus globale visant à réduire les demandes unitaires, par le regroupement de l'ensemble des besoins déjà identifiés sur votre territoire. De la même manière, tout contexte ou situation spécifique que l'habitat présent sur votre commune que vous pourriez porter à notre connaissance pourrait être mis à profit. En ce cas, votre collaboration ou celle de vos services, alliée à votre parfaite connaissance du territoire serait un élément clé pour la réussite de cette démarche.

Pour cela, vous pourriez être amenés à prendre attache auprès de vous-même ou de vos services, préalablement aux demandes d'autorisations administratives que nous solliciterions dans le cadre de la résolution des raccordements complexes.

Je vous remercie dès à présent de l'accueil que vous donneriez à cette démarche, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

ERIC BELFORT


Directeur Général délégué Tarn Fibre

*PBO : Point de Branchement Optique, équipement de proximité destiné au raccordement fibre du client final

*THD : Réseau à Très Haut Débit

TARN FIBRE - SAS au capital de 4 000 000 euros - RCS Nanterre 813 083 388 - SIRET 8130001000001

Immatriculée à l'INSEE sous le numéro 8130001000001

Siège social : 124 Boulevard de France - 91400 CLOUVAULT

Service clientèle : Zone Industrielle, 2 avenue de la Vallée, 81200 TERNAC

Tarn Fibre confie la réalisation des raccordements à la fibre aux opérateurs commerciaux présents sur le réseau THD du Tarn (Mode STOC)

Certains raccordements ne peuvent aboutir en raison d'un **manque d'infrastructure situé sur le domaine public**, en aval des équipements PBO*, principalement en raison de la présence d'un réseau historique cuivre installé « en pleine terre ».

Ce réseau est non mobilisable pour le passage de la fibre vers les locaux et habitations, ce qui entraîne un échec aux raccordements qualifiés alors de « **raccordements complexes** », qui nécessite l'intervention de Tarn Fibre pour construire un complément d'infrastructure sur le domaine public.

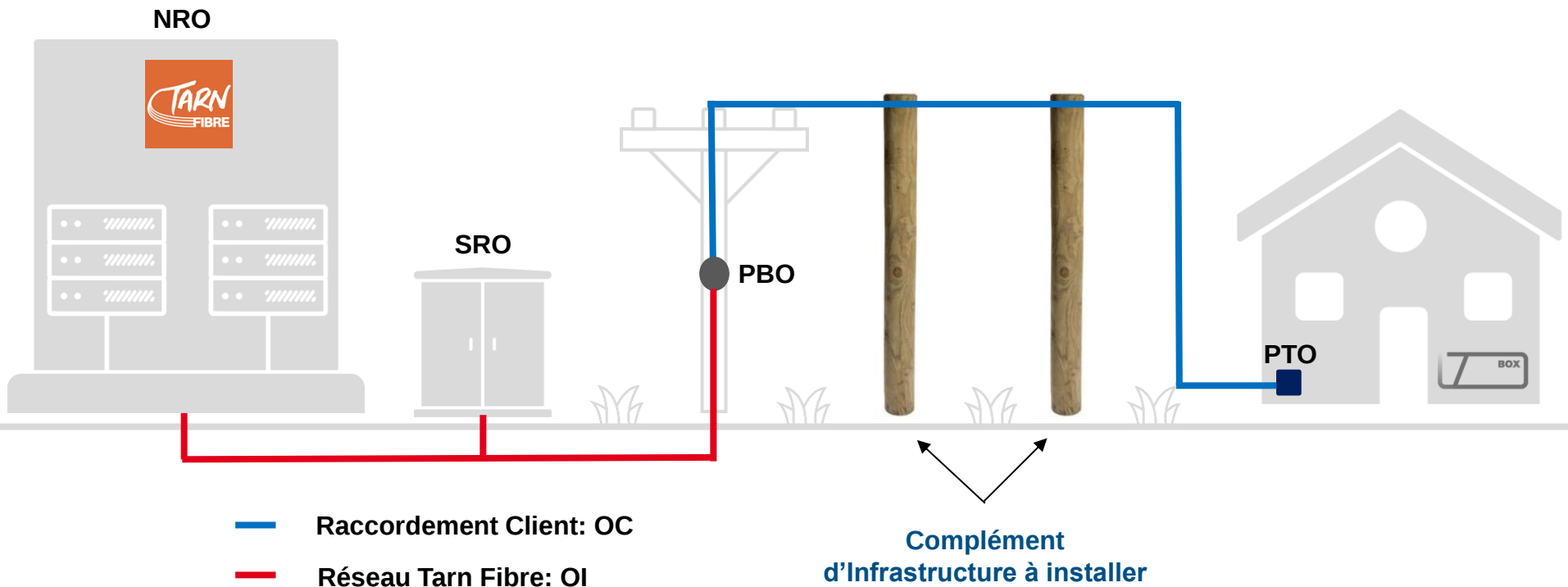
La réponse de Tarn Fibre est l'implantation de supports aériens complémentaires, ou la création de génie civil en partie souterraine, entre les PBO et les limites des domaines privés des parcelles, des locaux ou des logements concernés.

→ **Nécessité de mettre en place un process efficient afin de rentrer dans une démarche industrielle.**



*Point de Branchement Optique

SCHEMA EXPLICATIF



ANNEXE

code_ins	nom_commune	code_d	libelle_epci	l
81011	Ambres	81	CC Tarn-Agout	4_2
81042	Burlats	81	CC Sidobre Vals et Plateaux	4_2
81043	Busque	81	CA Gaillac-Graulhet	4_2
81053	Cambounès	81	CC Sidobre Vals et Plateaux	4_2
81075	Cuq	81	CC du Laurécois et du Pays d'Agout	4_2
81078	Damiatte	81	CC du Laurécois et du Pays d'Agout	4_2
81085	Lacapelle-Escroux	81	CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc	4_2
81092	Fiac	81	CC du Laurécois et du Pays d'Agout	4_2
81098	Fréjeville	81	CC du Laurécois et du Pays d'Agout	4_2
81137	Lasfaillades	81	CC Sidobre Vals et Plateaux	4_2
81158	Le Masnau-Massuguiès	81	CC Sidobre Vals et Plateaux	4_2
81172	Montauriol	81	CC Carmausin-Ségala	4_2
81192	Murat-sur-Vèbre	81	CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc	4_2
81227	Roquecourbe	81	CC Sidobre Vals et Plateaux	4_2
81245	Saint-Christophe	81	CC Carmausin-Ségala	4_2
81246	Sainte-Cécile-du-Cayrou	81	CA Gaillac-Graulhet	4_2
81248	Saint-Gauzens	81	CA Gaillac-Graulhet	4_2
81255	Saint-Jean-de-Rives	81	CC Tarn-Agout	4_2
81279	La Sauzière-Saint-Jean	81	CA Gaillac-Graulhet	4_2
81282	Senaus	81	CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc	4_2
81299	Teyssode	81	CC du Laurécois et du Pays d'Agout	4_2